

OFFRE D'HÉBERGEMENT POUR LES PROJETS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

		
PRESENTATION	<p>Le Port de Bruxelles gère un domaine portuaire de 107 hectares, situé le long du Canal Anvers-Bruxelles-Charleroi. Il a pour objectif la promotion du transport par la voie d'eau, le développement l'emploi, la lutte contre le réchauffement climatique et une meilleure distribution urbaine.</p>	
ESPACE(S) MIS À DISPOSITION ET OFFRE DE PRIX	Type d'espace	Prix HTVA
	<p>ZAPT (zones d'activités portuaires et de transport)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Terrains constructibles ▪ Espaces logistiques ▪ Bureaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0,49€ à 3,87€ / m² ▪ 2,14€ à 5,43€ / m² ▪ 9,56€ à 11,21€ / m² <p>(Prix/mois)</p>
TYPE(S) D'ACTIVITÉ(S) QUI PEU(VENT) ÊTRE HÉBERGÉ(S) SELON L'AFFECTATION DU/DES BÂTIMENT(S)	<p>En ZAPT</p> <p>1. Zones affectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ aux activités portuaires et logistiques (transbordement, distribution, conditionnement, commerce de gros, transport et entreposage) ; ▪ aux activités industrielles ou artisanales (production ou transformation de biens meubles sur le site) ; ▪ aux activités d'amélioration de l'environnement (épuration des eaux, processus d'élimination, de traitement, de recyclage et de collecte de déchets). <p>2. Zones affectées aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ aux équipements d'intérêt collectif ou de service public ; ▪ aux commerces (agences de banque, stations-services, cafés, restaurants, etc.) qui constituent le complément usuel des activités visées au 1. 	
SERVICES ADDITIONNELS	<p>Accessibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture le week-end ▪ Horaires flexibles ▪ Accès en transport en commun ▪ Parking 	

	<p>Autres services</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plateformes de transbordement ▪ Expert en transport et logistique (voie d'eau ou rail) ▪ Expert en environnement
<p>EXEMPLES DE PROJETS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE HÉBERGÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stevens Recycling ▪ Comet Bruxelles ▪ DC Industrial
<p>DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE DU GESTIONNAIRE DU BÂTIMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction des émissions de CO2 à travers la promotion du transport fluvial. ▪ Label « CO2Neutral » (installation de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments, travaux d'isolation, réduction et modernisation de son parc automobile par l'acquisition de véhicules électriques et hybrides, etc.). ▪ Label Entreprise Ecodynamique
<p>CONTACT</p>	<p>Personne de contact : Service développement portuaire</p> <p>E-mail : rent@port.brussels</p> <p>Tél. : 02/421.66.31</p> <p>Site Internet : https://port.brussels/fr</p>